

2014/03

L'économie sociale comme antidote à la criminalité organisée

par PASCAL DE GENDT

*Analyses &
Études*
Questions sociales



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Education permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLIYIQUE INTERNATIONALE
ÉCONOMIE

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites www.lesitinerrances.com et www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com – www.sireas.be

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Ce n'est pas la crise pour tout le monde. Le 26 septembre 2013, le rapport final de la « commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux » (1), mise sur pied par le Parlement européen, traçait les contours de ce phénomène au sein de l'Union européenne. On peut ainsi y apprendre que le nombre d'organisations criminelles internationales actives au sein de l'Union est d'environ 3.600 et que la criminalité organisée brasse des centaines de milliards d'euros par an.

S'il est impossible d'évaluer les profits des mafias de tous types, le rapport en question donne tout de même quelques indications qui donnent le tournis : multiformes, les organisations criminelles ne se contentent pas de fournir des biens et services illicites mais s'insèrent également dans les circuits de distribution de biens et services licites, notamment via la contrefaçon. Toutes activités confondues, le coût du crime pour les entreprises européennes serait de 670 milliards d'euros par an. De même, le coût de la corruption est estimé à 120 milliards d'euros annuels, soit 1% du Produit intérieur brut (PIB) européen. Tous les actes de corruption ne peuvent être attribués à la criminalité organisée mais on devine tout de même que celle-ci occupe une place prépondérante dans ce créneau particulier d'activités.

Il faut dire que l'Union européenne représente un terrain particulièrement propice aux organisations criminelles. Très entreprenantes, elles ont profité de l'ouverture des frontières et du vaste marché unique ainsi créé pour l'investir et se transformer ainsi en multinationales des crimes et trafics en tous genres. Consciente du danger, l'Union européenne et les États-membres ont déjà pris plusieurs initiatives pour combattre le phénomène, l'instauration d'un parquet européen par exemple, mais cette lutte passe encore le plus souvent par les législations nationales et manque singulièrement d'harmonisation. D'où cette réalité policière : les mafias ont toujours un coup d'avance.

CRIME ORGANISÉ ET CRISE

La situation actuelle de crise économique mondiale offre également de nouvelles opportunités à la criminalité organisée. Selon les statistiques européennes les plus récentes, en 2012, 125 millions de personnes étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de l'Europe des 28, soit le quart de la population de l'Union (2). Ce risque de pauvreté et d'exclusion est calculé selon trois critères : le revenu disponible, les conditions de vie et le potentiel de travail. Si l'on regarde de plus près chacun de ses indicateurs, on constate que 17% des Européens vivaient en-dessous du seuil de pauvreté défini par leurs États respectifs. Sachant que ce seuil varie selon les États mais aussi dans le temps puisque depuis le début de la crise économique il a été abaissé dans un certain nombre d'États membres. Un Européen sur dix est également en situation de privation matérielle sévère, c'est-à-dire qu'ils sont dans l'impossibilité de régler leurs factures, notamment énergétiques, et de répondre à des besoins élémentaires. Enfin, la même proportion (10%) de la population européenne de 0 à 59 ans vivait dans des ménages « *où des adultes avaient utilisé moins de 20% de leur potentiel de travail au cours de l'année passée* » (2). Dans des États européens sommés de suivre une politique stricte d'austérité et de réduction des dépenses publiques qui s'incarne principalement par la réduction des prestations sociales (aides, chômage, pensions,...), le terrain est plus que propice pour des organisations criminelles pouvant apporter des solutions en offrant des solutions de crédits, le plus souvent par l'usure, ou des opportunités d'emploi dans l'économie souterraine. Dans une perspective encore plus globale, les organisations criminelles profitent en plein des mouvements de migration générés par les écarts de richesse croissants entre différentes parties du monde. Tout d'abord parce que certaines d'entre elles organisent des filières d'immigration qui leur rapportent gros mais aussi parce que ces migrants représentent un immense vivier de main d'œuvre pour l'économie souterraine.

De manière générale, un peu partout en Europe, les populations de territoires entiers sont habituées, ou sont en train de s'habituer, à vivre de cette économie souterraine et illicite. C'est un vrai cercle vicieux parce que tout l'argent brassé par le crime organisé échappe à la collectivité. Ainsi, le manque à gagner que subissent les entreprises provoque des faillites et affecte le tissu économique. Surtout, il échappe complètement aux États et les prive de précieuses recettes. Malgré l'apparence de bouée de sauvetage qu'il peut représenter pour une partie de la population, le crime organisé est donc complètement antisocial. En plus de mettre la population en danger par sa violence ou son impact néfaste sur la sécurité des consommateurs (via la contrefaçon), et la santé publique en général (trafic de drogues, de

produits pharmaceutiques, d'aliments,...), il contribue, à sa façon, aux économies drastiques qui affectent les politiques sociales.

Il a également un effet encore plus pernicieux. Cecilia Malmström, commissaire européenne chargée des affaires intérieures, le résumait ainsi lors de la présentation du premier rapport anticorruption de l'Union européenne » (3) : « *La corruption sape la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et l'état de droit* ». Un constat qui peut être étendu sans problèmes à la criminalité organisée. En laissant croire qu'il est facile de s'enrichir sans respecter les lois et en niant la redistribution des richesses qu'est la fiscalité, les mafias renforcent une ambiance générale où priment l'individualisme forcené et la loi du plus fort.

CONFISCATION DES BIENS ET ÉCONOMIE SOCIALE

Parmi les nombreuses mesures utilisées par l'État pour combattre le crime organisé, une nous paraît prometteuse : la confiscation des biens saisis aux organisations mafieuses et leur réinsertion dans les circuits de l'économie sociale. Avant d'expliquer cela, il faut donc définir ce qu'est « l'économie sociale ». En 1990, le Conseil wallon de l'économie sociale (CWES) la présentait ainsi : « *L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se caractérise par la finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, l'autonomie de gestion, le processus de décision démocratique et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.* »

La nature de l'entreprise d'économie sociale est celle du service. Elle attache également de l'importance à la participation du plus grand nombre de ses employés aux prises de décision. Enfin, les revenus qu'elle génère sont affectés prioritairement au développement de l'activité de l'entreprise (l'amélioration du cadre de travail par exemple) et aux travailleurs plutôt qu'à nourrir un capital. Si ces critères semblent inamovibles, d'autres peuvent y être ajoutés selon les cas : importance de la formation pour personnes peu qualifiées, contrôle des écarts entre les salaires les plus hauts et les plus bas, inscription dans une démarche de développement durable,...

En 2012, ces entreprises, qui se concentrent dans des domaines tels que le service aux personnes et aux entreprises, l'action sociale, la santé, l'insertion socioprofessionnelle ou encore le commerce, étaient au nombre de 2.289 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un total de 53.500 emplois (5). Un coup d'œil sur l'activité des entreprises lauréates des prix de l'économie sociale en 2013 (6) permet d'encore un peu mieux cerner ce secteur qui prend une importance

croissante. Ont été récompensées en 2013 : Brillo, une société qui crée de l'emploi dans les services de proximité en proposant aux particuliers ou petites associations du brico-dépannage, du jardinage, des services d'aide ménagère et un atelier vélo (7). Ou encore l'asbl bruxelloise Jobyourself (8), qui accompagne et conseille les chômeurs ou allocataires de CPAS qui souhaitent créer leur propre entreprise ; l'asbl Crabe (9) qui propose notamment des formations en maraîchage et agriculture biologique et la société coopérative Dies (10) qui permet à un travailleur indépendant de se lancer en étant, dans un premier temps, salarié de la structure coopérative.

En novembre dernier, lors d'une conférence organisée par la jeune association « Cultura contro Camorra », Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, rappelait que l'économie sociale s'imposait comme remède « naturel » à l'emprise des systèmes mafieux pour quatre raisons : « *son ancrage dans les territoires ; la combinaison qu'elle représente d'objectifs économiques et sociaux avec des ressources mixtes (publiques et privées) pour éviter des dépendances uniques ; la participation des parties prenantes et le besoin de transparence* » (11).

L'Italie, un pays qui paye un lourd tribut à la criminalité organisée, semble l'avoir bien compris, et a mis au point un outil légal qui donne des résultats : en 1996, une loi, appelée « loi 109/96 », instaurait l'allocation aux entreprises d'économie sociale des propriétés saisies aux mafias. De nombreux exemples des bienfaits de cette disposition légale peuvent être cités. Nous nous contenterons de deux. Le premier est celui du Café de Paris, un établissement bien connu des guides touristiques à Rome. Il appartenait à un barbier dont une enquête a pu démontrer qu'il était complice d'un gros trafiquant apparentant à une famille de la 'Ndrangheta (la mafia calabraise) (12). Lorsqu'il lui a été demandé de justifier l'origine légale de son bien, il s'est avéré incapable de le faire. L'établissement a donc été confisqué et sa gestion en a été confiée à un administrateur. L'activité hôtelière du lieu, ainsi que tous les emplois ont été maintenus, mais désormais l'établissement propose également à la vente des produits comme de l'huile d'olive, du vin, des pâtes ou de la sauce tomate. Autant de produits provenant de coopératives à qui ont été remises des terres confisquées, aux quatre coins de l'Italie, à différentes organisations criminelles.

Ce qui nous amène au deuxième exemple : Libera Terra. Emanation de Libera, le réseau italien qui regroupe plus de 1.300 associations antimafia (13), Libera Terra est la marque donnée aux produits issus d'une agriculture pratiquée sur les terres confisquées aux mafias. Son développement, auquel travaillent plusieurs acteurs de l'économie

sociale, a donné naissance à de nombreuses coopératives. En créant cette activité économique propre et saine, ces structures créent de l'emploi et de la richesse dans les régions où elles sont implantées, principalement le sud de l'Italie. En plus de travailler à la réinsertion de personnes défavorisées, elles démontrent aussi aux jeunes entrepreneurs qu'il y a moyen de développer une activité sans interférence du crime organisé.

UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE ?

La loi « 109/96 », unique en son genre, pourrait inspirer l'Union européenne dont le Parlement européen, et le Conseil, travaillent à l'établissement d'une directive « concernant le gel et la confiscation des produits du crime dans l'Union européenne » (14) dont un des objectifs serait la restitution des gains confisqués aux autorités publiques. L'association « Cultura contro Camorra » a, notamment, pour objectif de faire connaître le système italien à travers l'Europe, d'encourager et soutenir les meilleures pratiques et ce faisant d'inciter les partis européens à prendre exemple sur l'Italie et sa politique de confiscation préventive au profit de l'économie sociale.

Une directive qui s'inspirerait de l'exemple italien pourrait aussi participer à un changement de regard sur le projet européen. Plutôt que de « subir » des ordres et règlements provenant d'une Europe désincarnée, et destructrice, des citoyens joignent leurs efforts pour lutter contre le fléau de la criminalité organisée et demandent aux institutions politiques de les soutenir et de les accompagner. L'association veut d'ailleurs également attirer l'attention des institutions européennes sur les difficultés que la crise économique et financière a fait naître pour les entreprises d'économie sociale qui gère ces biens confisqués. Le manque de moyens retarde ou empêche des projets et certains biens confisqués tombent donc en désaffection ou demandent de gros travaux avant de pouvoir être réutilisés. Toutes les institutions locales ne jouent pas le jeu non plus ou refusent de soutenir les entreprises d'économie sociale. Sans compter que celles-ci doivent aussi faire face à la pression du crime organisé qui cherche à récupérer les biens qui lui ont été confisqués et tente de saper ces initiatives en convainquant certains clients et fournisseurs de ne pas y participer. Les mafias pouvant généralement se montrer persuasives, le combat est encore souvent inégal.

Si elles se veulent vraiment à l'écoute de la population européenne, les institutions européennes ont tout intérêt, et beaucoup à gagner, à répondre positivement à ces demandes.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Parlement européen, « RAPPORT sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux: recommandations sur des actions et des initiatives à entreprendre (rapport final) » (en ligne) c 2013 (Consulté le 14/02/2014) disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2013-0307+0+DOC+PDF+V0//FR>

(2) Eurostat, « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28 » (en ligne) c 2013 (Consulté le 17/02/2014) Disponible sur : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-05122013-AP/FR/3-05122013-AP-FR.PDF

(3) European Commission Home Affairs, « Anti Corruption Reports » (en ligne) c 2014 (Consulté le 14/02/2014) Disponible sur : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/organized-crime-and-human-trafficking/corruption/anti-corruption-report/index_en.htm

(4) Pour Tous, « Qu'est-ce que l'économie sociale ? » (en ligne) c 2012 (Consulté le 11/02/2014) disponible sur : <http://www.pour-tous.eu/be/questce.html>

(5) Les Cahiers de l'Observatoire, « État des lieux de l'économie sociale en 2012 » (en ligne) c 2013 (Consulté le 11/02/2014) disponible sur : http://www.observatoire-es.be/wp-content/uploads/2014/01/cahier9_WEB.pdf

(6) Prix de l'économie sociale 2013 (en ligne), Disponible sur : <http://www.prixdeleconomiesociale.be/laureats-2013/>

(7) Tous vélos actifs !, « Brillo » c 2013 (Consulté le 12/02/2014) disponible sur : <http://veloactif.be/entite-pilotes/brillo>

(8) Le site de l'association : <http://www.jyb.be/>

(9) Le site de l'association : <http://www.crabe.be/>

(10) Le site de la société : <http://www.dies.be/>

(11) Cultura contro Camorra, « Conférence : impact des criminalités organisées sur l'économie de l'UE », le 8 novembre 2013 à Bruxelles. Rapport des débats disponible sur : http://www.culturacontrocammorra.eu/documents/Rapport_des_d%C3%A9bats_fr.pdf

(12) Flare network France, « Confiscation du Café de Paris à Rome : un modèle ! » (en ligne) c 2013 (Consulté le 13/02/2014) Disponible sur : <http://flarenetworkfrance.blogspot.fr/search?q=caf%C3%A9+de+Paris>

(13) Pour Tous, « Fiche de bonne pratique : l'exemple de Libera Terra » (en ligne) c 2012 (Consulté le 13/02/2014) Disponible sur : <http://www.pour-tous.eu/bp/terra.html>

(14) Eur-Lex, « Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le gel et la confiscation des produits du crime dans l'Union européenne » (en ligne) c 2012 (Consulté le 14/02/2014) Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52012PC0085:FR:NOT>

